

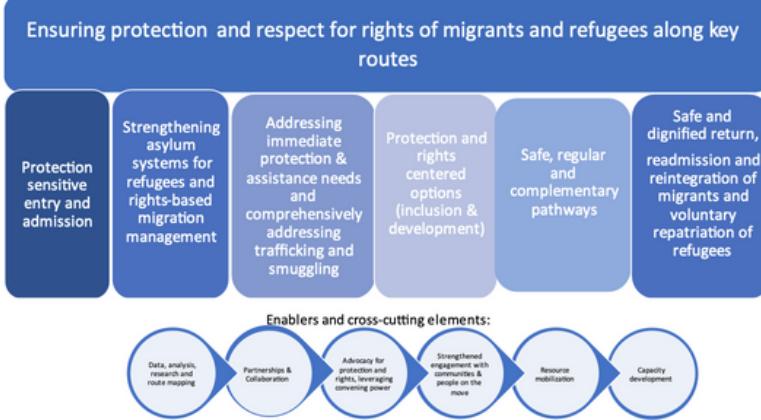
Réflexions et recommandations du Sud sur une approche fondée sur les itinéraires pour les mouvements de continuation et mixtes (HCR)

Aperçu

En juin 2024, le HCR a proposé une «approche fondée sur les itinéraires» (RBA) «afin de garantir la protection internationale et des solutions aux réfugiés, tout en respectant les droits et en créant des opportunités pour les migrants, le long des principaux itinéraires» [1]. Le HCR estime que la RBA offre une «alternative plus fondée sur les droits aux propositions d'externalisation et aux pratiques d'expulsion, tout en aidant les États à gérer les défis liés aux mouvements irréguliers, y compris le retour, conformément à leurs obligations internationales». [2]

Les trois principaux objectifs de l'approche fondée sur les itinéraires sont les suivants:

1. Sauver des vies et réduire les préjudices le long des routes;
2. Créer des alternatives aux voyages dangereux tout au long des itinéraires; et
3. Renforcer les outils, les systèmes et la coopération – aider les États à renforcer leurs capacités en matière d'asile et à gérer efficacement les mouvements mixtes.



Débats, critiques et défis: Perspectives des pays du Sud

Cette approche constitue sans doute un changement de paradigme dans les réponses humanitaires à la migration, car elle restructure l'aide à la protection, qui passe d'une programmation cloisonnée par pays à une programmation intégrée par itinéraires. L'objectif déclaré est de mieux gérer les «flux mixtes» en contribuant à alléger les systèmes d'asile du Nord tout en encourageant l'élargissement des voies légales pour les migrants. Ce changement reflète l'augmentation des mouvements mixtes dans le monde et les souffrances considérables qui caractérisent ces itinéraires. Cette approche ne vise pas à faciliter la poursuite des mouvements irréguliers de réfugiés et de migrants, mais plutôt à trouver des moyens légaux de concilier la souveraineté et les intérêts légitimes des États dans la gestion de leurs frontières avec les droits des réfugiés et des migrants en vertu du droit international et d'autres branches pertinentes du droit.

Si l'approche «tout au long de la route» peut constituer une avancée utile dans la coordination des réponses multilatérales et multipartites à l'augmentation des flux mixtes vers le Nord, elle présente également des défis, en particulier du point de vue des acteurs du Sud, où ces interventions seraient concentrées.

[1] https://www.unhcr.org/sites/default/files/2024-10/explainer_unhcr_route_based_approach.pdf

[2] Madeline Garlick, chef de la section Protection et conseil juridique, Division de la protection internationale, HCR Genève, lors d'un webinaire intitulé «Réflexions des pays du Sud sur une approche de la protection fondée sur les itinéraires:

Perspectives de l'Amérique latine et de l'Afrique du Nord», organisé par le Réseau de chaires de recherche du CRDI sur les déplacements forcés, 11 décembre 2024.

Défis:

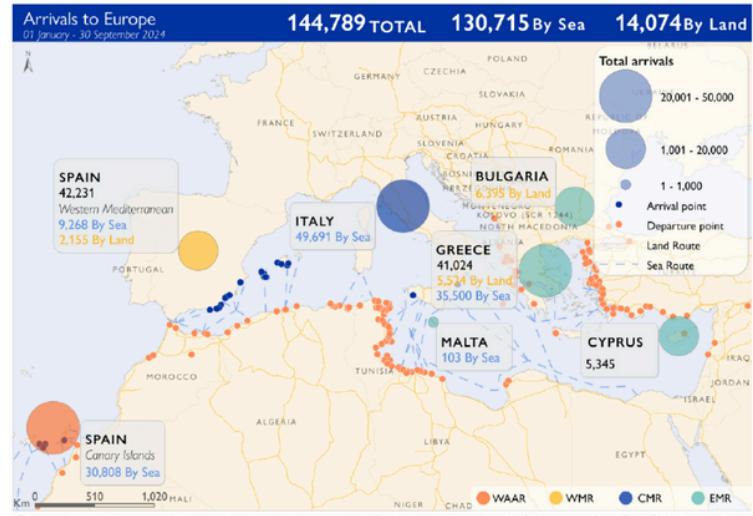
Flux mixtes, définitions et éligibilité à la protection: stratégies de mise en œuvre adaptées au contexte

Les «flux mixtes» de personnes comprennent les réfugiés, les migrants, les demandeurs d'asile et les travailleurs migrants, dont les distinctions juridiques impliquent des droits et des protections différents. Or, la manière dont ces catégories sont définies et, par extension, les droits et la protection qui leur sont associés diffèrent selon les régions.

L'Afrique, par le biais de la Convention de l'OUA de 1969, et l'Amérique latine, par la Déclaration de Carthagène de 1984, fournissent des définitions plus larges des personnes ayant besoin de protection que la Convention de 1951 et le protocole de 1967, plus largement reconnus par les pays du Nord. Quelles définitions seront utilisées? Quelles sont les implications pour les personnes qui se déplacent le long de la route en fonction de leur pays d'origine, de transit, de destination et de retour? En outre, l'éligibilité à la protection peut également changer en raison de l'exposition à la violence, aux conflits, à l'extorsion ou à d'autres expériences vécues pendant le voyage. Une personne peut commencer comme travailleur migrant selon le pays de destination, mais devenir éligible à la protection en raison des conditions ou des préjudices subis pendant le transit. Enfin, comment la perception que les personnes ont d'elles-mêmes à leur point de départ et l'évolution de cette perception tout au long du parcours peuvent-elles influencer la mise en œuvre des politiques? Il est complexe et variable de déterminer qui est considéré comme un réfugié et/ou un migrant et à quel moment de son parcours.

Le «cadre de référence» reste ancré dans les pays du Nord:

Si l'ABR constitue un pas en avant en termes de protection internationale et de respect des droits humains, le «cadre de



référence» dominant reste celui utilisé par les pays du Nord. Par exemple, la mise en œuvre de la RBA sur la rive sud de la Méditerranée nécessite de s'orienter vers un cadre de partage des responsabilités, ce qui implique d'abandonner le cadre des contrôles aux frontières (qui constitue une source de revenus pour bon nombre de ces pays).

Les défis d'une «approche globale de la route»: quelles routes sont prioritaires?

Les ressources étant limitées, les priorités sont fixées en fonction des dynamiques géopolitiques, des influences et des préjugés. Des recherches sur les personnes en transit en Amérique latine ont montré qu'en réalité, les migrants en transit ne réfléchissent pas nécessairement à leurs options dans une perspective linéaire «axée sur l'itinéraire». Ils ont plutôt tendance à utiliser un calcul «global pour la région», qui prend en compte plusieurs itinéraires potentiels au sein d'une région. Par exemple, des Vénézuéliens déplacés de force peuvent avoir emprunté un itinéraire allant du Venezuela à la Colombie, puis décidé de se rendre au Pérou, avant de poursuivre leur route vers le Chili. Après un séjour au Chili, ils ont décidé de se diriger vers le nord, en direction des États-Unis. Mais en attendant leur entretien d'asile au Mexique, ils ont pesé le pour et le contre entre rester au Mexique, retourner au Venezuela, repartir au Pérou ou chercher un moyen de se rendre en Espagne.

La RBA en tant qu'«approche fondée sur la réponse»:

La RBA offre de nouveaux liens et synergies avec le Pacte mondial sur les réfugiés (GRC) et le Pacte mondial sur les migrations (GCM) afin de maximiser les efforts mondiaux visant à garantir que les personnes vulnérables en déplacement ne tombent pas entre les mailles du filet et aient accès à leurs droits à la sécurité et à la protection. De nouveaux protocoles sont nécessaires pour garantir le renforcement des principes contraignants énoncés dans les pactes sur les migrations. Il est essentiel de travailler avec les pays qui n'ont pas ratifié les conventions relatives au statut des réfugiés et les protocoles.

Absence de principes contraignants et de base juridique pour la mise en œuvre:

Bien que la plupart des pays situés le long des routes migratoires aient signé des conventions et des traités internationaux régissant des aspects spécifiques de la protection des réfugiés, beaucoup, comme ceux des routes méditerranéennes, n'ont pas encore mis en place de système d'asile et continuent de considérer la situation irrégulière comme une infraction pénale.

Défis en matière d'intégration et de réintégration:

Les recherches menées dans ces régions montrent que de nombreux réfugiés et migrants issus de ces flux mixtes ne vivent pas dans des camps, mais se rendent dans les villes et les zones urbaines pour s'y installer. Cela crée de nouvelles opportunités et de nouveaux défis en matière de (ré)intégration avec la population et l'économie locales. Si les environnements urbains peuvent offrir davantage de moyens de subsistance, ils peuvent également entraîner des tensions sur le marché du logement et du travail, ce qui affecte les populations d'accueil.

Partenariats de mise en œuvre: exclusion des acteurs locaux:

Les données provenant des régions montrent le rôle important que jouent les acteurs et les parties prenantes au niveau local et municipal dans les mouvements mixtes le long des routes. Les partenaires «cachés», tels que les diasporas issues de différentes communautés en déplacement, fournissent une aide financière et des informations. Pour le HCR, le défi et la nécessité consistent à renforcer les partenariats et les collaborations entre les États axés sur les interventions dans tous les pays situés le long des routes. Il s'agit de reconnaître les obligations des États de protéger et de respecter les droits humains des réfugiés et des migrants à tous les stades de leur parcours, en créant les conditions permettant à un plus grand nombre de personnes de trouver protection tout au long de leur voyage.

Obligations et responsabilités: accent sur les pays de transit

Bien qu'une distinction soit faite entre le pays d'origine, le pays de transit et le pays de destination, cette distinction est trop rigide car ces pays se chevauchent le long de la route. Un même pays peut être les trois à la fois, comme c'est le cas du Maroc et du Pérou. En 2024, le Pérou était un pays d'origine (avec près d'un million de citoyens ayant quitté le pays et n'étant pas encore revenus cette année-là), un pays de destination (avec environ 1,6 million de Vénézuéliens vivant à l'intérieur de ses frontières) et un pays de transit bidirectionnel (avec des Vénézuéliens continuant de transiter par le pays pour entrer au Chili tout en connaissant une augmentation de la migration extra-continentale dans l'autre sens, du Brésil vers l'Équateur via le Pérou, pour se diriger vers le nord et les États-Unis).

En outre, les pays de transit sont souvent considérés comme n'ayant aucune obligation ni responsabilité vis-à-vis des principes contraignants en matière de protection des droits des réfugiés et des migrants, ce qui les dispense de toute obligation de protection.

Besoin urgent de connaissances localisées provenant des pays du Sud:

Il faut déplacer la concentration des capacités de production de connaissances et de recherche du Nord vers le Sud et apporter des connaissances fondées sur des données probantes provenant du Sud. Le défi de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits réside dans l'apport de connaissances provenant de différents sites. Compte tenu de la politique en matière de recherche, de connaissances et de contributions financières, la question qui se pose ici est de savoir comment encourager un dialogue et une discussion mondiaux adaptés au contexte, qui ne soient pas absorbés ou éclipsés par les priorités des acteurs très puissants (du Nord).

Recommandations à l'intention des décideurs politiques et des parties prenantes chargées de la mise en œuvre

- *Remettre en question/réexaminer les définitions, les distinctions et les catégorisations au niveau conceptuel:* il est nécessaire de «problématiser» les politiques actuelles en matière d'étiquetage au niveau conceptuel. Par exemple, devons-nous continuer à opposer les «réfugiés» aux «migrants», ou plutôt examiner le «continuum des vulnérabilités»?
- *Intégration-réintégration:* jeter un pont entre les perspectives humanitaires et celles du développement. Dans le cadre de l'approche fondée sur les itinéraires, il est important de faire le lien entre la

perspective humanitaire et celle du développement. Des données locales doivent démontrer les avantages potentiels d'une approche plus globale et la capacité d'absorption d'un programme de développement national, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire où la capacité d'intégration socio-économique et de partage responsable peut être plus importante que dans les pays à faible revenu.

- *Développer une «gestion des entrées» sensible à la protection:* cette approche reconnaît que les États ont le droit de protéger leurs frontières, mais que cela doit se faire dans le respect du droit. Des voies de migration légales doivent être mises à la disposition des migrants le long des itinéraires.
- *Partenariat responsable:* les villes et les gouvernements locaux sont des acteurs clés de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits en termes de création de capacités au niveau local, d'organisation de l'accueil, de traitement des orientations, de fourniture de services et de garantie de l'inclusion. Il convient donc d'accorder davantage d'attention au renforcement des systèmes de gouvernance au niveau local.
L'élaboration d'un «modèle de partenariat de partage des responsabilités» au niveau local permettra d'offrir de meilleurs services et une meilleure protection, et de réduire les vulnérabilités.
- *Liens et synergies entre les outils et instruments existants et nouveaux:* Il convient de se demander si les outils et instruments existants sont suffisants ou si de nouveaux outils sont nécessaires pour offrir une meilleure protection et sécurité aux personnes en déplacement. Il est également important de s'interroger sur l'intérêt pour de nouveaux outils et instruments juridiques dans le contexte

politique actuel, où le pouvoir l'emporte sur les principes. Il est essentiel de trouver des liens et des synergies entre les outils existants, tels que le Pacte mondial sur les réfugiés (GRC) et le Pacte mondial sur les migrations (GCM), pour mettre en œuvre l'approche fondée sur les droits, car il convient d'examiner l'équilibre entre l'utilisation de ce qui s'est avéré efficace et la valeur ajoutée apportée par cette approche.

- *Analyser les problèmes contextualisés: dialogues inclusifs.* Expliquer les avantages de cette approche en engageant des dialogues inclusifs avec les gouvernements locaux, les dirigeants, les premiers intervenants et les personnes en déplacement peut permettre une mise en œuvre plus efficace des outils. Il n'est pas recommandé d'adopter une stratégie de mise en œuvre unique pour l'ABP, mais plutôt d'adopter l'ABP comme une approche globale qui peut aider à éviter/mettre fin aux approches opportunistes à court terme de ces questions.

- *Recherche de connaissances fondées sur des données probantes: analyse pour l'orientation et la mise en œuvre des politiques:* Il est essentiel de disposer de perspectives diverses issues de différents lieux de production de connaissances. Nous devons nous interroger sur les recherches et les perspectives qui sont utilisées pour élaborer des paradigmes politiques particuliers. Le HCR et tous les partenaires de mise en œuvre doivent valoriser les connaissances localisées, fondées sur des données et des preuves pour concevoir et mettre en œuvre des interventions. Les travaux des chaires de recherche du CRDI démontrent de manière substantielle qu'il est essentiel de veiller à ce que les conversations entre les chercheurs et les décideurs politiques soient fondées sur des connaissances factuelles et fondées sur des données, y compris les perspectives et les réalités vécues des personnes les plus proches du phénomène du déplacement. Localiser les connaissances et soutenir la recherche contextualisée n'est pas seulement une question de morale, c'est aussi une question de bon sens.

Cette note d'orientation est le résultat des **réflexions du Sud sur une approche de la protection fondée sur les itinéraires: Perspectives de l'Amérique latine et de l'Afrique du Nord**, webinaire organisé par le Réseau de chaires de recherche du CRDI sur les déplacements forcés, le 11 décembre 2024.

Écoutez l'intégralité du webinaire ici: <https://carleton.ca/fd-chairs-net/cu-events/global-south-reflections-on-a-routes-based-approach-to-migration/>



Le Réseau de chaires de recherche du CRDI sur les déplacements forcés est une communauté de douze universitaires basés dans des universités de pays touchés par des déplacements massifs qui s'efforcent de redéfinir le discours sur les déplacements forcés et de transformer le domaine des études sur les migrations forcées afin d'intégrer les perspectives des pays du Sud.

<https://carleton.ca/fd-chairs-net/>

@FDChairsNet